

Le zonage en aires d'attraction des villes (ZAAV)

Selon l'INSEE l'Allier compte 8 aires d'attraction des villes : Montluçon, Moulins, Vichy, Dompierre-sur-Besbre, Varennes-sur-Allier, Lapalisse, Gannat et Saint-Pourçain-sur-Sioule ; ces aires regroupent un total de 195 communes.

On dénombre 9 communes influencées par des aires dont le pôle est situé dans des départements limitrophes (Cher, Loire et Saône-et-Loire) et 113 communes considérées comme en dehors des aires d'attraction.

Enfin, 14 communes situées dans les départements du Puy-de-Dôme, de la Nièvre, de la Creuse et du Cher, sont rattachées aux aires des 3 grandes agglomérations de l'Allier.

Les aires des agglomérations de Montluçon, Vichy et Moulins représentent respectivement 26,6 %, 26,2 % et 21,7 % de la population totale du département.

Les 5 autres aires du département représentent au total 10 % de la population, avec un maximum de 3 % pour l'aire de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Les communes qui dépendent d'aires dont le pôle est extérieur au département représentent 1,2 % de la population.

Les communes situées hors aires d'attraction représentent 14,3 % de la population.

Définition de l'INSEE :

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

Le zonage en aires d'attraction des villes succède au zonage en aires urbaines de 2010.

Une aire est constituée d'un pôle et d'une couronne :

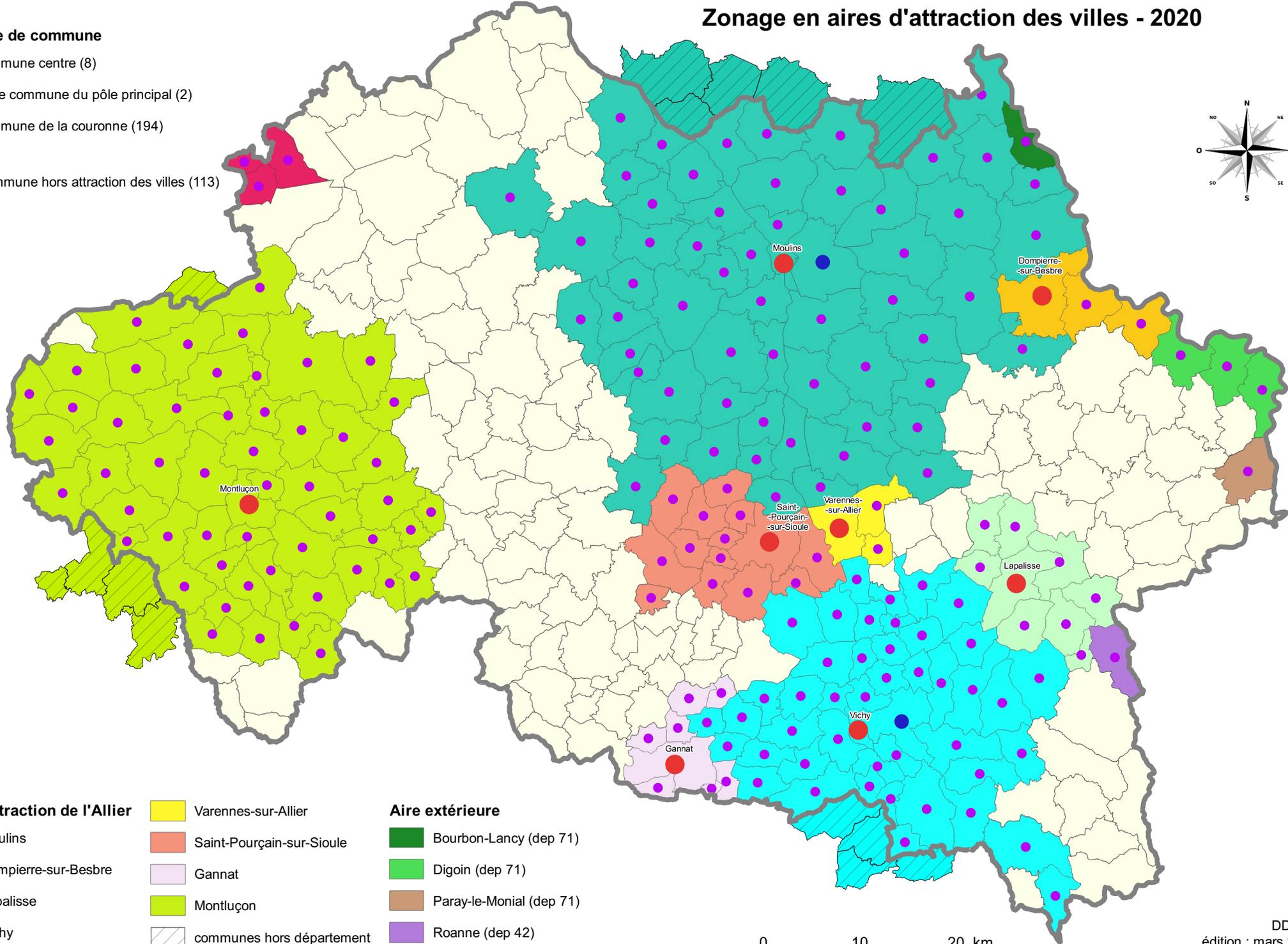
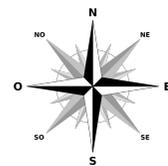
- Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée commune-centre. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction.
- Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire.

Zonage en aires d'attraction des villes - 2020

Catégorie de commune

- commune centre (8)
- autre commune du pôle principal (2)
- commune de la couronne (194)

Commune hors attraction des villes (113)



Aire d'attraction de l'Allier

- Moulins
- Dompierre-sur-Besbre
- Lapalisse
- Vichy

Varennes-sur-Allier

- Saint-Pourçain-sur-Sioule
- Gannat
- Montluçon
- communes hors département

Aire extérieure

- Bourbon-Lancy (dep 71)
- Digoin (dep 71)
- Paray-le-Monial (dep 71)
- Roanne (dep 42)
- Saint-Amand-Montrond (dep 18)

0 10 20 km

